

courtisane pour en obtenir des grâces et des faveurs. Néanmoins la prostituée royale ne se montrait que médiocrement flattée de leurs adulations, soit qu'elle ressentit un tendre sentiment pour le duc de Choiseul, soit qu'elle eût été séduite par la grande réputation de son amabilité, ou soit qu'elle le redoutât; toujours est-il que la favorite fit des avances au ministre, qu'elle chercha à le convaincre qu'elle n'avait d'autre ambition que celle de remplacer la marquise de Pompadour, et qu'elle alla jusqu'à lui offrir d'être sa maîtresse.

Le duc, qui était dominé par sa sœur madame la comtesse de Grammont, eut l'imprudence de repousser toutes les avances de la du Barry. Dès ce moment la guerre fut déclarée entre la favorite et le ministre. Celui-ci imagina, pour fortifier son parti, de donner une nouvelle reine à la France; mais Louis XV refusa d'entrer dans ses vues. Alors le duc songea à dresser d'autres batteries et à marier le dauphin, monseigneur le duc de Berry, l'aîné des enfants du malheureux dauphin mort à Compiègne. Il avait calculé avec raison qu'une jeune princesse, qui lui serait redevable de la haute fortune à laquelle un jour elle devait arriver par son union avec l'héritier du trône de France, deviendrait son plus sûr appui contre ses ennemis. Il proposa en conséquence à Louis XV de marier son petit-fils à l'archiduchesse Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne d'Autriche, troisième fille de Marie-Thérèse et de l'empereur François I<sup>er</sup>, jeune personne admirablement belle. Quoique cette princesse comptât à peine quatorze ans, elle passait déjà pour une femme accomplie; sa taille était majestueuse, ses bras parfaitement arrondis, sa peau d'une blancheur éblouissante, ses regards pleins de feu;

elle parlait quatre langues, le français, l'anglais, l'italien et le latin; elle était très-forte dans les arts, surtout en dessin et en musique. Mais on doit dire également qu'elle renfermait dans son sein les germes de passions funestes, que déjà elle avait donné des preuves d'une profonde dépravation de mœurs, et que malgré la surveillance active de sa mère, elle était parvenue à établir un commerce incestueux avec son frère Joseph, et à former des relations coupables avec des officiers du palais, et avec plusieurs jeunes filles attachées à sa personne comme demoiselles d'honneur.

Louis XV donna son adhésion pleine et entière aux projets de son ministre, approuva les négociations qui furent entreprises pour cet objet; et quand toutes les conventions eurent été arrêtées, il fit le voyage de Compiègne pour recevoir la jeune fiancée, qui, dit-on, s'abandonna le soir même aux caresses impudiques du vieux satrape. Le mariage du dauphin et de Marie-Antoinette fut célébré à Versailles avec une pompe extraordinaire; malheureusement il fut signalé par des accidents de sinistre présage. Pendant la cérémonie nuptiale un violent orage éclata, et la foudre tomba à trois reprises dans les jardins du palais.

A Paris, des événements plus désastreux troublèrent les fêtes données par la ville, et transformèrent en jours de deuil ces jours consacrés à la joie. Pendant le feu d'artifice, plusieurs décorations de bois placées aux abords de la place Louis XV, où se tirait le feu, vinrent à s'embraser et jetèrent une sorte de panique dans la foule qui encombrait la place et les avenues. Des milliers de spectateurs se précipitèrent sur les quais; et comme ils avaient à redouter d'être écrasés sous

les pieds des chevaux qui stationnaient à cet endroit ou d'être poussés dans le fleuve, ils se rejetèrent par un effort désespéré sur le côté opposé, et s'abîmèrent dans les fossés ou se brisèrent sur les pierres entassées dans la rue Royale, qui était alors en construction. Pour surcroît de malheurs, les coupeurs de bourse se mirent de la partie, et augmentèrent le désordre pour voler plus à leur aise. Enfin l'on compta dans cette terrible soirée plus de deux mille cadavres restés sur place, indépendamment de ceux qui furent enlevés par leurs amis ou par leurs parents, et des infortunés qui purent retourner chez eux, quoique blessés grièvement, et qui expirèrent des suites de leurs blessures.

Si la capitale était dans la désolation, par compensation la cour était dans l'ivresse : les princes, les princesses, les grands seigneurs de l'époque, toute la valetaille dorée, célébrait le mariage du dauphin et aidait à dépenser les vingt millions que le contrôleur général avait mis à la disposition du roi pour les fêtes. Lorsque la nouvelle du désastre parvint à Versailles, c'est à peine si les danses furent suspendues; personne ne s'en montra affecté, ni Louis XV ni même le duc de Choiseul, qui était au moins coupable de négligence pour ne pas avoir mieux pris ses mesures, soit en doublant la garde de sûreté, soit en faisant déblayer les abords de la place où devait avoir lieu le feu d'artifice. Le parlement seul eut la velléité d'informer contre les magistrats dont l'insouciance ou l'inhabileté avait causé un si grand malheur; mais quand il vit à quels personnages il devait faire remonter le blâme, il suspendit les enquêtes, et aucune voix ne s'éleva pour demander la punition des coupables.

Néanmoins le mariage du dauphin n'avait pas eu le résultat qu'en attendait le duc de Choiseul. Sa majesté s'était promptement fatiguée de sa bru, et la du Barry devenait de jour en jour plus puissante. Le ministre voulut alors essayer des moyens qu'avait si heureusement employés Louvois sous Louis XIV, et se détermina à jeter la France dans une guerre désastreuse pour se maintenir à son poste. Ce n'était pas chose facile que d'y faire consentir le roi, vu la pénurie du trésor et l'impossibilité de créer de nouvelles ressources pour subvenir aux prodigalités de la cour. Toutefois il tenta hardiment ce parti; et pour mieux assurer le succès de ses démarches, il commença par attaquer ses ennemis les plus acharnés, et tout particulièrement l'amant de la du Barry, le beau d'Aginois, devenu duc d'Aiguillon, neveu du maréchal de Richelieu, qui se trouvait précisément sous le coup de graves accusations de concussion et d'abus de pouvoirs dans son gouvernement de la Bretagne, et qui était poursuivi par-devant le parlement de Paris. Mais la comtesse prit fait et cause pour son favori, et obtint de Louis XV la révocation des lettres patentes qui avaient autorisé les conseillers à connaître des crimes reprochés au duc d'Aiguillon. Ceux-ci passèrent outre, rendirent un arrêt qui déclarait le duc prévenu de faits qui entachaient son honneur, et le suspendirent de ses fonctions de pair et de ses dignités jusqu'au prononcé définitif du jugement. Le roi, furieux de voir ses volontés méprisées, accourut au palais de justice, escorté de six compagnies des gardes, força le greffe et lacéra de ses mains les pièces de la procédure. Cette lâche expédition terminée, sa majesté retourna à Versailles, et quelques jours

après annonça qu'elle tiendrait un lit de justice. Rien ne fut négligé pour rendre complète l'humiliation des magistrats convoqués pour cette cérémonie. Le duc d'Aiguillon y siégea parmi les pairs, malgré la condamnation dont il était frappé; le chancelier Maupeou admonesta l'assemblée en termes flétrissants; Louis XV traita les conseillers avec une insolence extrême, et leur enjoignit d'inscrire, séance tenante, sur les registres de la compagnie un édit qui les couvrait d'infamie. Il fallut obéir; la salle où se tenait la séance étant environnée de soldats; mais le lendemain, quand ils furent rentrés à Paris, ils annulèrent leur précédente résolution comme arrachée par la terreur, et décrétèrent qu'ils suspendraient leur service jusqu'à ce que justice leur eût été rendue.

Sa majesté, d'après ce principe en vigueur dans les monarchies absolues, qu'un roi est maître d'agir en toutes choses suivant son bon plaisir, trouva tout simple, pour assurer l'impunité d'un grand coupable, de détruire la seule barrière qui existât entre le peuple et le trône, et abolit le parlement. Le duc de Choiseul voulut s'opposer à ce coup d'état, et argua de l'intérêt général de la nation; mais aux premières paroles Louis XV l'arrêta, lui présenta des pièces écrites de sa main, qui témoignaient que lui-même ne songeait dans cette affaire qu'à éloigner ses ennemis de la cour, afin de pouvoir entraîner la France dans une guerre contre l'Angleterre et dans le seul but de rester ministre. Le duc se retira couvert de confusion, bien assuré de sa disgrâce; elle ne se fit pas attendre. Une heure après, le duc de la Vrillière vint lui apporter une lettre de cachet qui l'exilait dans ses terres, ainsi que son parent le duc de Praslin.

Louis-Philippe-Joseph de Chartres, le bâtard de cette duchesse d'Orléans qui passait pour la plus effrénée messaline de l'époque, et qui faisait alors son apprentissage d'opposition, accourut auprès du ministre exilé, le tint longtemps embrassé, et répéta, en versant des larmes hypocrites, que c'en était fait de la monarchie. Beaucoup de seigneurs imitèrent cet exemple, et vinrent féliciter le duc de Choiseul sur sa disgrâce; mais ce fut tout. Le peuple ne parut même pas s'inquiéter de cette révolution de palais; peu lui importait, en effet, la chute des courtisans qui le gouvernaient, puisque la misère était au comble et qu'il n'avait aucun adoucissement à attendre de leurs successeurs.

Louis XV, débarrassé de son ministre, procéda immédiatement à l'exécution de son plan favori, l'abolition du parlement. Dans la nuit du 19 au 20 janvier 1771, par ordre de sa majesté, des mousquetaires envahirent les maisons des magistrats, les arrachèrent à leur sommeil, et leur enjoignirent d'avoir à répondre, par oui ou par non, s'ils consentaient à reprendre leurs fonctions. Quarante d'entre eux, intimidés par la présence de soldats armés, signèrent qu'ils se soumettaient aux ordres du roi; mais au matin, en se rendant au palais, ils s'empressèrent de se rétracter, et protestèrent contre la violence dont on avait usé envers eux. C'était ce que désirait le monarque; il rendit aussitôt un arrêt qui déclarait le parlement aboli. La journée entière fut employée à signer des lettres de cachet: le soir venu, des huissiers suivis de gardes se présentèrent de nouveau chez les magistrats, s'emparèrent de leurs personnes et les emmenèrent aux lieux qui avaient été désignés pour leur exil. Sa

majesté agit de la même manière pour les autres parlements, et avant la fin de l'année ils se trouvèrent entièrement supprimés dans toute l'étendue du royaume.

Comme il fallait cependant un ordre judiciaire, le chancelier Maupeou installa au nom du roi une commission du conseil à la place du parlement; et quelques jours après, ce nouveau tribunal publia un décret qui établissait six nouvelles cours souveraines sous le nom de conseils supérieurs, dans les villes d'Arras, de Blois, de Châlons-sur-Marne, de Clermont, de Lyon et de Poitiers.

Ces divers changements ne se firent pas sans exciter une violente opposition de la part de tous les hommes voués à l'étude de la jurisprudence, et qui voyaient les constitutions renversées par l'établissement de semblables cours. La chambre des comptes adressa des observations au chancelier; la cour des aides, dont le zèle était échauffé par le président Lamoignon de Malesherbes, réclama avec force contre les rigueurs exercées envers les parlements, et eut les honneurs de la persécution.

Louis XV, qui multipliait les lits de justice, en tint un nouveau où il publia trois édits qu'il venait de forger, l'un qui supprimait pour toujours le parlement de Paris, le second qui abolissait à jamais la cour des aides, et le dernier qui transformait le grand conseil en corps judiciaire avec les attributions législatives. En terminant la séance, le roi fit cette insolente allocution aux nouveaux magistrats: « Je vous » déclare inamovibles; je vous ordonne de commencer vos » fonctions et vous défends toutes délibérations contraires à » mes augustes volontés. Telles sont mes décisions, et je n'en

» changerai jamais. » Les princes, qui voyaient la cour des pairs annihilée par cette nouvelle création, adressèrent des remontrances à sa majesté; le duc d'Orléans et Louis-Philippe de Chartres son fils osèrent attaquer dans leurs discours la favorite, les ministres et même le monarque. Des lettres de cachet en firent justice; les princes de Conti, de Condé, le duc de Bourbon, le comte de Clermont, furent également conduits en exil dans leurs terres; la vengeance du crapuleux Louis XV s'étendit jusqu'aux membres les plus infimes du barreau et de la magistrature.

Mais la discorde qui existait entre le trône et ses plus fermes soutiens ne fut pas de longue durée. Les princes qui avaient montré le plus d'acharnement dans la lutte donnèrent les premiers le signal de la soumission: le duc d'Orléans ne tarda pas à négocier son rappel, et promit d'obéir servilement à la favorite, sous la seule condition qu'on l'autoriserait à rendre public le mariage qu'il avait contracté avec la belle Montesson depuis la mort de sa femme. Le duc de Chartres, le plus lâche des princes de sa race, disent les mémoires du temps, la honte de la maison de Bourbon, dans laquelle il était frauduleusement entré, le fils d'un valet d'écurie, escroc insigne, ivrogne abruti, débauché crapuleux, sans foi, sans loi, sans pudeur, sollicita également sa grâce de la du Barry. Les autres princes, à l'exception du duc de Conti, ne tardèrent pas à suivre son exemple, les ducs et pairs abjurèrent aussi leurs velléités de rébellion; les membres du parlement de Paris descendirent à leur tour aux plus lâches prières, afin d'obtenir du chancelier la levée de leur exil et le remboursement de leurs charges. Le peuple

paya encore le prix des charges, et toute opposition cessa contre la cour, du moins à Paris; car le mécontentement prenait dans les provinces le caractère de la sédition.

En Bretagne surtout se manifestait une grande agitation; Louis XV envoya des troupes pour ruiner le pays et dissoudre les états bretons dans le cas où ils continueraient à résister à ses ordres. De semblables précautions furent prises contre les états de la Bourgogne et du Languedoc. Elles produisirent des résultats bien différents de ceux qu'on attendait: le peuple prit parti pour les magistrats; les soldats envoyés pour mettre les rebelles à la raison refusèrent de tirer contre leurs concitoyens. Les provinces furent alors inondées d'écrits satiriques qui dévoilaient toutes les turpitudes du gouvernement; des bulletins manuscrits, mis en circulation sous le nom de nouvelles à la main, montrèrent au grand jour les infâmes débordements de Louis XV, et dénoncèrent à l'exécration publique le monarque et ses ministres. Des placards régicides furent même affichés en plein jour dans la capitale; l'un d'eux avait été attaché au socle de la statue du roi qui décorait la grande place Louis XV, et contenait cette terrible allusion à la tentative de Damiens: « Arrêt de la cour des » monnaies, qui ordonne qu'un louis mal frappé soit re- » frappé! »

Le roi ne s'inquiéta de ce redoublement de haine dont il était l'objet, que pour se mettre en garde contre le poignard d'un second régicide. Par ses ordres, plusieurs milliers de personnes suspectées d'être hostiles à la royauté furent incarcérées à la Bastille avec des lettres de cachet dont la teneur indiquait assez le sort qui leur était réservé: « Monsieur

» le gouverneur de la Bastille recevra le prisonnier, le gardera huit jours et s'en défera! »

Ce fait, consigné dans les Archives de la police et dans l'histoire de la Bastille, suffit pour démontrer que Louis XV, surnommé par ses flatteurs le Bien-Aimé, le disputait presque en cruauté à l'infâme Louis XIV, son aïeul; la seule différence qui existât entre eux, est que l'un massacrait au grand jour, et le second dans l'ombre.

Indépendamment de ces barbares exécutions, il est prouvé par les témoignages les plus authentiques, et par les assertions de l'abbé Montgaillard, l'un des historiens les plus consciencieux qui aient écrit sur l'époque de la révolution, que Louis XV, pendant le cours de son règne, lança plus de cent cinquante mille lettres de cachet. Ce n'est pas tout encore; le roi, non content d'avoir spolié ses sujets par les différents moyens qui avaient été imaginés par ses prédécesseurs, essaya, pour remplir ses trésors, d'une mesure atroce qui semblait lui avoir été soufflée par l'enfer: il se fit entreprendre de calamités publiques, chef des monopoleurs des farines; il spécula sur la misère, sur la faim, et devint l'âme de ce fameux pacte de famine qui devait couvrir le sol de la France de plus de cadavres que n'aurait pu faire une guerre meurtrière.

Depuis longtemps les finances étaient dans le plus grand désordre; les impôts, déjà si énormes vers la fin de la vie de Louis XIV, avaient quadruplé depuis l'avènement de Louis XV au trône; les intérêts de la dette, qui se trouvaient réduits à vingt-cinq millions à la majorité du roi, montaient au sextuple de cette somme, et représentaient un capital de